

de la gratuité en totalité au parties des  
livres scolaires. - Cette mesure s'appliquera à partir  
du 1<sup>er</sup> Octobre prochain. -

Pétition des habitants  
de  
Wauporthuis

Par pétition en date du 1<sup>er</sup> avril 1928, un certain nombre d'habitants de Newport-huis demandent l'installation d'une lampe électrique rue Etienne Lemaire, et le comblement de la mare située dans cette rue.

Cette affaire est renvoyée à la Commission  
des Travaux Publics. -

*(Faint handwritten signatures and names)*

## Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie, le dimanche 22 juillet 1925 à 8 heures du matin.

Ordre du Jour:

- 1<sup>er</sup> Exercice clos, compte de gestion du Receveur Municipal;  
Compte administratif du Maire, exercice 1927.
- 2<sup>o</sup>; Chapitres additionnels au budget de 1928;
- 3<sup>o</sup> Budget primitif de l'exercice 1929;
- 4<sup>o</sup> Service vicinal; Budgets.
- 5<sup>o</sup> Bureau de Bienfaisance, Comptes et budgets.
- 6<sup>o</sup> Chemin rural N<sup>o</sup> 10 des champs Renaudin; et chemin rural  
N<sup>o</sup> 14 de la Dignerave. - Reconnaissance et tracé.
- 7<sup>o</sup> Fontaine des Colombières; Acquisition de terrain.
- 8<sup>o</sup> Demandes d'acquisitions de terrains.
- 9<sup>o</sup> Lotissement du Clos de la Sermonnière, rue de la Fenê.
- 10<sup>o</sup> Projet de contrat avec la Commune de Bazougenais

- 11<sup>e</sup> Extension de l'éclairage électrique au carrefour de Pont-Rouge aux  
rues Félix Faure et Alsace. Ennaine en vue de l'établissement de la  
voie des tramways.
- 12<sup>e</sup> Communications et affaires diverses;
- 13<sup>e</sup> Juris d'incorporation.
- 14<sup>e</sup> Demandes d'allocations militaires.

A. Viret, le 15 juillet 1928  
Le Maire

*[Signature]*

## Séance du 22 juillet 1928

L'an mil neuf cent vingt-huit le vingt-deux du mois de juillet, à huit heures du matin, le Conseil municipal dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vigier, Maire.

Présents: M. M. Vigier, Bernardeau, Urbain F. Meprehaï, Sanpui, Ordronneau, Hardy, Piquet E. Leamer, Moriceau, Peneau J., Peneau, Ant. Piquet J. Codet, Sauvé, Briand, Urbain H. Bojze, Urbain J. Noire et Jorin.

Absents: M. M. Brocossard et Rouche, Excusés

M. Briand, continue les fonctions de secrétaire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Compte administratif  
présenté par M. le Maire  
pour l'exercice  
1927.

Monsieur le Maire soumet au Conseil avec pièces à l'appui, son compte administratif pour l'exercice 1927, lequel a déjà été examiné par la Commission des Finances.

Il quitte ensuite le fauteuil et M. Piquet, doyen du Conseil prend la présidence et invite l'Assemblée à vérifier le compte administratif de l'exercice 1927, ainsi que le compte moral dans lequel M.

*Ainsi le 20 juillet*





le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité que la commune en a retirée.

Monsieur le Président donne lecture des résultats du dit compte.

Savoir

|                                                                                                   |                 |            |       |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------|-------|------------|
| Recettes                                                                                          | Ordinaires      | 412 14 .71 | Total | 735 862.35 |
|                                                                                                   | extraordinaires | 62 360.76  |       |            |
|                                                                                                   | supplémentaires | 26 0360.88 |       |            |
| Dépenses                                                                                          | Ordinaires      | 414 021.86 | Total | 695 143.88 |
|                                                                                                   | extraordinaires | 46 690.18  |       |            |
|                                                                                                   | supplémentaires | 234 481.84 |       |            |
| Excédent de recette                                                                               |                 |            |       | 40718.47   |
| Le reliquat de l'exercice 1926 étant de :                                                         |                 |            |       | 106.184.49 |
| L'excédent de finitif de l'exercice 1927<br>à reporter au budget supplémentaire<br>de 1928 est de |                 |            |       | 146 902.96 |

Le Conseil après vérification du dit compte et des pièces qui y sont jointes, reconnaît que toutes les recettes de l'exercice ont été régulièrement effectuées et sont exactement rapportées; que toutes les dépenses ordonnancées sont renfermées dans la limite des crédits ouverts par le budget et les autorisations supplémentaires et sont suffisamment motivées et qu'il y a lieu de l'approuver.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré l'Assemblée approuve les comptes de M. le Maire et lui vote des félicitations pour sa bonne gestion.

M. le Maire reprend la Présidence et remercie l'assemblée, ainsi que M. le Receveur municipal et son employé qui lui facilitent sa tâche par leur concours dévoué et éclairé.

M. le Maire adresse également des remerciements à M. le vaper communal et au personnel de la mairie pour leur bonne collaboration.

Il se fait l'interprète du Conseil municipal



pour adresser des félicitations à M<sup>r</sup> Clerjeau qui  
vient d'être nommé à la perception de Vertau

Compte de gestion  
de  
M<sup>r</sup> le Receveur  
municipal.

M<sup>r</sup> le Maire soumet au Conseil le compte  
de gestion de M<sup>r</sup> le Receveur municipal et l'in-  
vite à vouloir bien en délibérer  
Le Conseil.

Vu le compte rendu par M<sup>r</sup> le Trésorier, de ses  
recettes et dépenses depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1927, jusqu'au  
31 décembre suivant, lequel comprend: 1<sup>o</sup> le rappel  
de l'exercice 1926. 2<sup>o</sup> les recettes et les dépenses faites  
pendant les douze premiers mois de l'exercice 1927.  
3<sup>o</sup> les recettes et les dépenses concernant les services  
hors budget.

Vu le détail des opérations finales de l'exercice  
1926 établi en regard du compte sus mentionné  
et présentant les recettes et les dépenses pour le  
dit exercice pendant les 3 premiers mois de la gestion  
1927.

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui  
tant du compte de la gestion 1927 que des opérations  
supplémentaires effectuées en 1928.

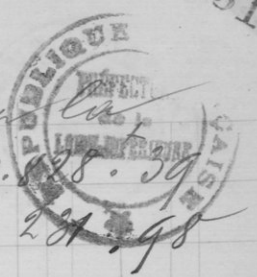
Vu les budgets primitif et additionnel des recettes  
et dépenses présumées de l'exercice 1927 arrêtés par M<sup>r</sup>  
le Préfet et les autorisations spéciales de recettes  
et dépenses de l'exercice pendant le dit exercice.

Après avoir entendu et approuvé le compte  
administratif dans lequel M<sup>r</sup> l'ordonnateur  
a exposé les motifs des dépenses par lui mandées  
et la manière dont elles ont été effectuées et  
l'utilité que la commune en a retirée.

Considérant que les recettes et les dépenses sont  
régulièrement justifiées.  
Délibère

Article 1<sup>er</sup> Statuant sur la situation du comptable  
au 31 décembre 1927, sauf le règlement et l'apurement  
par la Cour des Comptes, conformément à  
l'article 157 de la loi du 5 avril 1884, modifié par  
l'art 86 du décret du 5 novembre 1926, le Conseil





admet les recettes de la gestion de 1927, pour la  
 somme de : 740.878.59  
 Les dépenses pour celle de 641 281.98

Force l'excédent de la recette à 98 596. 61  
 Et attendu que le comptable a été reconnu  
 par l'arrêté du compte précédent, débiteur  
 de 165.533. 71

Déclare le comptable débiteur,  
 sur son compte de la gestion 1927, de la  
 somme de 265.130. 12

Art 2. - Statuant sur les opérations de l'exercice 1927,  
 sans le règlement et l'ajurement par la Cour des Comptes,  
 le Conseil admet les opérations effectuées, tant pendant  
 la gestion 1927, que pendant les 3 premiers mois de la  
 gestion 1928, savoir :  
 En recettes pour 735 862. 35  
 En dépenses pour 695 142. 88

Il en résulte un excédent de  
 recette de 40 718. 47  
 Le résultat définitif de l'exercice  
 1926 ayant présenté un excédent de  
 recette de 106.184. 49  
 Le résultat définitif de  
 l'exercice 1927, égal au résultat du  
 compte d'administration du même  
 exercice est un excédent de recette  
 de 146.902. 96

Art 3. Le Conseil demande qu'il plaise à la  
 Cour des Comptes faisant droit aux motifs ci-  
 dessus énoncés d'engager le Comptable à toutes  
 pièces justificatives relatives aux éléments finan-  
 ciers de ce compte. d'approuver le comptable débiteur

Dépenses imprévues  
 1928

Monsieur le Maire soumet au Conseil le  
 détail des mandats délivrés sur le crédit des dépenses



inférieures exercice 1927, dont le montant s'élève à la somme de : 3558.71  
Après en avoir délibéré, le Conseil y donne son entière approbation.

Chapitres additionnels  
au budget  
de  
1928

Monsieur le Maire Soumett a l'assemblée les chapitres additionnels au budget de 1928 et donne lecture des propositions faites de concert avec la Commission des Finances.

Le Conseil après un sérieux examen et discussion approfondie vote sur chacun des articles et admet les dépenses comme suit :

|         |                                                  |       |    |
|---------|--------------------------------------------------|-------|----|
| 119     | Loyer de l'atelier public à alcool               | 150   | .. |
| 126     | Chim. V. curatives. (Contechin)                  | 5863  | 82 |
| 139     | Chim. curatives reconnues                        | 142   | 69 |
| 146     | Emprunt de 180.000                               | 57266 | .. |
| 148     | Intérêts de l'emprunt de 115.000 pour le tramway | 38875 | .. |
| 152     | Aliments indigents                               | 6373  | .. |
| 153     | Assistance aux Vieillards                        | 1650  | .. |
| 154     | Assistance médicale gratuite                     | 16070 | 65 |
| 155     | Assistance aux familles nombreuses               | 900   | .. |
| 156     | Secours aux femmes en couches                    | 200   | .. |
| 157     | Contingent défense protection santé publique     | 700   | .. |
| 158     | Conseil des Brud hommes (Contingent Communal)    | 700   | .. |
| 159     | Construction d'un égoût au St. Jean              | 3000  | .. |
| 160     | Trais de perception des taxes communales         | 1026  | 30 |
| 172     | Imprimés à la charge des communes                | 1500  | .. |
| 176     | Assurance des bâtiments communaux                | 1000  | .. |
| 179     | Dépenses d'assistance médicale gratuite compt.   | 9039  | 70 |
| 181     | Dépenses d'assistance aux Vieillards, ..         | 3117  | 04 |
| 183     | Secours aux femmes en couches                    | 132   | 58 |
| 183 bis | Prime d'allaitement (Suppl.)                     | 233   | 80 |
| 186     | Contingent de la Commune pour les alverés        | 7918  | 45 |
| 195     | Subvention à diverses Sociétés                   | 250   | .. |
| 196     | Secours à la Commune de Roquebillière            | 300   | .. |
| 197     | Indemnité de dévotion aux commerçants            | 4460  | .. |
| 198     | Fonds de chômage                                 | 5000  | .. |



|                                    |                                                                                                         |        |    |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|----|
| 199                                | Retraite du contumier Gâtine                                                                            | 1364   | .. |
| 200                                | Indt <sup>e</sup> au Contable des C.D. (complément)                                                     | 200    | .. |
| 201                                | Subvention à la Musique municipale                                                                      | 1500   | .. |
| 202                                | Subvention en faveur des élèves admis en concourse de bourse                                            | 1500   | .. |
| 203                                | Indt <sup>e</sup> de logement Indt <sup>e</sup> et Indt <sup>e</sup>                                    | 4900   | .. |
| 204                                | Frais de confection et de perception de taxes m <sup>als</sup> / compt                                  | 2000   | .. |
| 206                                | Crédit du Receveur M <sup>al</sup> / compt                                                              | 1536   | 70 |
| 207                                | Trait <sup>e</sup> de la f <sup>me</sup> de service, école mat <sup>elle</sup>                          | 735    | .. |
| 208                                | Loyer de l'empl <sup>t</sup> de la bascule (compt)                                                      | 45     | .. |
| 209                                | Frais de perception des droits de place                                                                 | 100    | .. |
| 210                                | - " - des droits de voirie                                                                              | 500    | .. |
| 211                                | Contrib <sup>ion</sup> p <sup>r</sup> service suppl <sup>e</sup> du bureau de poste de P.R.             | 700    | .. |
| 212                                | Cont <sup>in</sup> des trait <sup>e</sup> Com <sup>t</sup> et honoraires de M <sup>r</sup> Bassy - 1927 | 882    | 55 |
| 213                                | Notices Solaire - " -                                                                                   | 219    | 76 |
| 214                                | Fourniture aux élèves des écoles Comales (compt)                                                        | 3000   | .. |
| 215                                | Travaux divers en 1927                                                                                  | 2862   | 38 |
| 216                                | Fournitures, réparations d'éclairage des rues 1927 (C <sup>ie</sup> du Gaz)                             | 3361   | 61 |
| 217                                | Indt <sup>e</sup> excep <sup>te</sup> de M <sup>me</sup> Souquet                                        | 300    | .. |
| 218                                | Indt <sup>e</sup> de ch <sup>er</sup> de vic aux enf <sup>es</sup> Com <sup>t</sup> (compt)             | 225    | .. |
| 220                                | Empl <sup>t</sup> de la Sal <sup>on</sup> de l'Etat pour école de dessin                                | 1000   | .. |
| 221                                | Contrib <sup>ion</sup> dans les travaux de canalisation (Ch <sup>em</sup> N <sup>o</sup> 58)            | 2425   | 66 |
| 225                                | Empl <sup>t</sup> sub <sup>ven</sup> Etat pour R.O.P.                                                   | 75     | 60 |
| 226                                | Empl <sup>t</sup> sub <sup>ven</sup> Etat pour école des garçons de P.R.                                | 37970  | .. |
| 219                                | Goudronnage - Ch <sup>em</sup> N <sup>o</sup> 58 - (Participation Comale)                               | 500    | .. |
| Total des dépenses supplémentaires |                                                                                                         | 243773 | 19 |

Marchandise 599.75  
 Marchandise 1118.80  
 Marchandise 1103.75

pour service (3000 x 25) 225

243793.19

500 x 900

### Re'capitulation

|                                                                     |            |
|---------------------------------------------------------------------|------------|
| Recettes supplémentaires                                            | 244,024.47 |
| Dépenses supplémentaires                                            | 243,773.19 |
| Excédent de recettes                                                |            |
| Excédent de recettes au budget primitif                             | 250.98     |
| Excédent définitif des recettes sur les dépenses de l'exercice 1928 | 316.76     |
|                                                                     | 567.74     |

Budget primitif  
de  
1929

dans le  
 30 septembre 1928  
 au budget primitif  
 de l'exercice 1929

Monsieur le Maire soumet au Conseil le  
 budget primitif de 1929 dressé par lui de concert  
 avec la Commission des Finances, et appuyé de tous  
 documents utiles propres à justifier ses propositions



Le Conseil municipal, après avoir discuté article par article et enregistré le résultat de ses votes au tableau ci-après, a soumis à l'approbation de M<sup>r</sup> le Préfet a arrêté comme suit:

1<sup>o</sup> Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires à la somme de : 580 714.<sup>66</sup>

2<sup>o</sup> Les dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires, à la somme de : 580.333.60

En conséquence et la valeur du centime étant de 926.<sup>60</sup> le Conseil municipal vote les modifications énumérées ci-après : il ne renouvelle pas les taxes municipales sur les propriétés foncières bâties & non bâties et sur les locaux servant à l'exercice d'une profession, le produit de celles-ci sera remplacé par des centimes pour insuffisance de revenus :

| N <sup>o</sup> des art. | Objet                                                          | Nombre de centimes | Produits       |
|-------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------|----------------|
| 5                       | 5 centimes sur les contributions foncière, mobilière           | 5                  | 2547           |
| 6                       | Entretien du garde-champêtre                                   | 13. <sup>40</sup>  | 12416          |
| 7                       | Assistance aux Vieillards                                      | 11.80              | 10933          |
| 8                       | Assistance médicale gratuite                                   | 50                 | 46330          |
| 10                      | Assistance aux femmes en couches                               | 0.20               | 185            |
| 10 <sup>ter</sup>       | Insuffisance de revenus                                        | 84                 | 82467          |
| 11                      | 5 centimes pour chemin V <sup>4</sup>                          | 5                  | 4633           |
| 12                      | 3 " pour chemin vicinal V <sup>7</sup>                         | 3                  | 2780           |
| 13                      | 3 " pour chemins vicinaux                                      | 3                  | 2780           |
| 61                      | 1. <sup>10</sup> pour rembt de l'emprunt de 18220 <sup>t</sup> | 1 10               | 1020           |
| 62                      | 4. <sup>30</sup> " " 70.000                                    | 4 30               | 3984           |
| 63                      | 1.20 " " 19.500                                                | 1 20               | 1112           |
| 63 <sup>a</sup>         | 0.90 " " 13.600                                                | 0 90               | 834            |
| 63 <sup>b</sup>         | 14.10 " " 200.000                                              | 14.10              | 17698          |
| 63 <sup>c</sup>         | 47.32 " " 415.000                                              | 47.32              | 43846          |
|                         | <b>Total</b>                                                   | <b>254.32</b>      | <b>233.565</b> |
|                         |                                                                | <b>+ 644</b>       |                |

Le Conseil vote en outre, trois journées de prestations pour les chemins vicinaux et 8 centimes



sur le principal de la contribution des patentes

Service Vicinal  
Budgets

Monsieur le Maire communique au Conseil les budgets du Service Vicinal

1<sup>er</sup> Chapitres additionnels au budget de 1928  
Le Conseil décide que le reliquat de l'exercice 1927, sera employé conformément aux indications du Service Vicinal.

|          |          |
|----------|----------|
| Recettes | Depenses |
| 8730.82  | 8730.82  |

2<sup>e</sup> Budget primitif de l'exercice 1929

Monsieur le Maire présente ensuite au Conseil le budget primitif de l'exercice 1929  
Le Service Vicinal demande un crédit de 17401<sup>+</sup> pour faire face aux dépenses d'entretien.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote une somme de 4000<sup>+</sup> regrettant de ne pouvoir faire mieux pour le moment en raison de l'insuffisance des ressources de la commune. Pour équilibrer le budget communal, il a fallu voter cette année 89 centimes pour insuffisance de revenus.

durant compte de l'augmentation sensible de la valeur du centime communal ainsi que du produit des prestations, ramène ce crédit à 4000<sup>+</sup> il faut remarquer que l'équilibre du budget n'a pu être obtenu que par le vote de 89 centimes pour insuffisance de revenus

Le budget est réglé comme suit:

|                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| Recettes             | Depenses             |
| 147.699 <sup>+</sup> | 147.699 <sup>+</sup> |

3<sup>e</sup> Budget des chemins ruraux

Le Conseil vote le budget des chemins ruraux reconnus tel qu'il est présenté par M<sup>r</sup> l'agent voyer

|                   |                   |
|-------------------|-------------------|
| Recettes          | Depenses          |
| 9500 <sup>+</sup> | 9500 <sup>+</sup> |

Bureau de Bienfaisance  
Comptes et budgets  
Avis du Conseil

Monsieur le Maire expose au Conseil le compte présenté par M<sup>r</sup> Serichal, receveur du Bureau de Bienfaisance, pour la gestion de 1927, le dit compte approuvé par la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance.

Le Conseil,

Vu le compte rendu par M<sup>r</sup> Serichal, Rece-

Le Com. approuve les C<sup>ts</sup> et budgets du B<sup>re</sup> de B<sup>ie</sup>

Ann. 6 30 juillet

Ann. 6 30 juillet



reçu du Bureau de Bienfaisance pour ses recettes et dépenses de la gestion 1927 (2<sup>e</sup> partie) et de la gestion 1928 (1<sup>re</sup> partie).

Vu la délibération de la Commission administrative en date du 18 Mai 1928 sur ce compte.

Considérant que le compte paraît régulier et qu'il n'a soulevé ni observations, ni réserves de la Commission administrative;

Est d'avis qu'il y a lieu de l'approuver.

Monsieur le Maire communique ensuite à l'assemblée les budgets additionnel et primitif du Bureau de Bienfaisance proposés par la Commission administrative dans sa séance du 18 Mai 1928.

Le Conseil après un sérieux examen, approuve les dits budgets avec les résultats suivants.

| Budget additionnel |                      |
|--------------------|----------------------|
| Recettes :         | 8888 <sup>+</sup> 69 |
| Dépenses :         | 8888 <sup>+</sup> 69 |
| Budget primitif    |                      |
| Recettes :         | 7452.                |
| Dépenses :         | 7452                 |

### Taxes Municipales

2

La Commission des Finances ayant décidé à l'unanimité de supprimer pour 1929 les taxes municipales; le Conseil également à l'unanimité ratifie cette suppression, tout fois il maintient celles concernant le Service des Contributions Indirectes.

Savoir :

- 1<sup>o</sup> Licence à la charge des commerçants de boissons en détail 22<sup>+</sup>50
- 2<sup>o</sup> Taxe de 4% sur les véhicules automobiles, cycles cars et motos.

### Taxe sur le colportage.

Le Conseil municipal renouvelle pour 1929 la taxe sur le colportage dont le tarif est fixé comme suit.





1 franc par jour, si les objets offerts à la vente sont transportés par voiture automobile ou attelée

0.50 franc par jour, si les objets offerts à la vente sont transportés soit par baladeuse, soit par brouette, soit à dos d'hommes ou à bras

Cette taxe sera recouvrée par le garde-champêtre de la commune.

Virement de Crédit

Monsieur le Maire expose au Conseil que par suite de la suppression, en 1928 de la taxe d'habitation de 30% qui devrait produire environ 35.000<sup>+</sup>, diverses dépenses d'utilité publique ne peuvent être réglées faute de ressources disponibles, tantefois à l'art 148 du budget additionnel, un crédit de 38 875<sup>+</sup> provenant des intérêts de l'emprunt de 415.000<sup>+</sup>, reste sans emploi; - L'accomplissement de nombreuses formalités administratives ayant retardé la construction de la ligne des Grampays dans le délai envisagé il y a 5 ans.

Monsieur le Maire propose d'affecter ce crédit de la façon suivante:

- |                                                                                                              |                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| 1° Service de transport par autobus                                                                          | : 11.000 <sup>+</sup> fr |
| 2° Abattoir intercommunal                                                                                    | : 23.422 <sup>+</sup> 42 |
| 3° Extension de l'éclairage électrique au carrefour des routes N° 127 & 23, rue Marie Lorrain et Félix Faure | : 5 452 <sup>+</sup> 58  |

Le Conseil accepte la décision de M<sup>r</sup> le Maire et prie Monsieur le Préfet de bien vouloir approuver la présente délibération, étant entendu que la dernière annuité de l'emprunt reste fixée en 1955, conformément à l'arrêté de M<sup>r</sup> le Préfet du 11 février 1925.

Chemins ruraux  
N° 10 et 14  
Champs Renaudins  
et  
Digneraie

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le dossier concernant les projets de reconnaissance et de tracé de ces 2 chemins.

La Commission des Travaux Publics s'étant réunie sur place a donné un avis favorable à la construction des chemins des Champs Renaudins qui



relève deux agglomérations importantes "la Petite-Lande et la Grand-Lande".

De la G.<sup>d</sup> gare à la fontaine des Champs Reman-  
dins et au delà de la déviation du chemin de fer, un chemin  
rural de 5 m. existe déjà; dans cette partie, c'est donc  
un élargissement de 2 m. qui est proposé: ces 2  
mètres devant être pris par moitié de chaque côté.  
La section la plus large qui a été établie par M. Tardieu  
voisin, il a été tenu compte dans la mesure du possible  
de la valeur et de la configuration des terrains.

Il résulte donc que ce chemin est appelé à rendre  
de grands services aux populations de la Petite-  
Lande et de la Grand-Lande, et qu'en conséquence,  
les terrains bordant cette voie acquerront une  
plus-value importante, et les propriétaires ont  
intérêt à en faire l'abandon gratuit, favorisant  
ainsi l'exécution rapide du dit chemin.

En ce qui concerne le chemin rural N.<sup>o</sup>  
14 de la Diguerrière, le Conseil donne  
aussi un avis favorable au projet de reconnais-  
sance de tracé de ce chemin, afin d'éviter dans l'avenir  
des empiétements par les propriétaires riverains.

#### Chemin rural N.<sup>o</sup> 15

Le Conseil demande la reconnaissance et le  
tracé, sous le N.<sup>o</sup> 15 du chemin des Poyaux,  
aux Basses-Chapelles.

#### Fontaine des Cabossières

Monsieur le Maire rend compte au Conseil  
du débit de la fontaine des Cabossières, une  
expérience faite le 11 Juillet par M. l'Ingénieur  
de la Ville a démontré que le débit horaire était  
exactement de 400 litres.

Le Conseil autorise M. le Maire à entrer  
en pourparlers avec M. Lemerle pour acquérir  
le terrain nécessaire en vue de l'aménagement  
de cette fontaine, autorise aussi M. le Maire  
à entreprendre les études pour amener l'eau  
dans le bourg de Refé.



Ecoulement des  
eaux  
rue de l'école.

Comme suite à la visite sur place de  
la Commission des Travaux Publics et au  
rapport de M. l'agent voyer communal,  
le Conseil municipal décide de faire les travaux  
nécessaires pour améliorer l'écoulement des eaux  
dans cette rue, étant entendu que les travaux envi-  
sagés devant constituer une amélioration au droit  
des riverains et que les propriétaires participeront  
dans la dépense.



Demandes d'acquisitions  
de  
terrains

Monsieur Leroy à la Basse Lande, a par lettre  
du 25 Mars 1928, demandé l'acquisition d'un terrain  
communal au dit village de la Basse Lande.

M. Leroy ayant quitté la commune, pour  
aller à Madagascar, il n'y a pas lieu de donner  
suite à la demande.

M. Perreau fils Julien aux Sapellès, demande  
à acquérir un terrain communal, rue Lefèvre, aucune  
suite n'est donnée à cette demande en raison du  
petit de largeur de la dite rue Lefèvre.

M. Artaud Emile, à la Basse Ile, sollicite  
l'acquisition de terrain rue des Fillets, cette demande  
sera examinée sur place.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau  
diverses demandes d'acquisitions de terrains com-  
munaux et deux demandes d'échanges.

Il donne lecture de ces demandes et du proces-  
verbal d'expertise dressé par M. l'agent voyer communal,  
et met ensuite sous les yeux du Conseil le plan  
des parcelles à aliéner ou à échanger.

Après en avoir délibéré le Conseil arrête  
comme suit les conditions de vente :

Savoir

|                          |                 |                                            |                       |
|--------------------------|-----------------|--------------------------------------------|-----------------------|
| Joseph Henri à la Cran   | Chin de la Cran | 0 <sup>m</sup> 85 à 250 <sup>m</sup> l'are | soit : 212.50         |
| Carret Charles Chin. leu | Chin N° 20      | 0 <sup>m</sup> 73 à 250 <sup>m</sup> l'are | , 182.50              |
| Koussan Haut Ile         | Haut Ile        | 0.82 - 250 <sup>m</sup> l'are              | , 205                 |
| " "                      | " "             | 2 pères                                    | 75                    |
| Berron Jean Concrie      | Chin Brode      | 0 <sup>m</sup> 98 - 250 <sup>m</sup> l'are | soit 245 <sup>m</sup> |



Chesneau Jules. Haute St. - ch. Galmien. 0.17 a 250<sup>t</sup> l. are. 42.50  
 Lesage Jean. Chine Cray. Chatelais. 1.35 a 250<sup>t</sup> l. are: 337.50  
 celui-ci cède 0.05 a 250<sup>t</sup> l. are. 12.50 }  
 soulté . . . 325.

Bouin Charles. Luventmauer - rue Greloux 0.0772 a 500<sup>t</sup> l. are. 61.76  
 celui-ci cède, rue Alain. 0.0684 a 500<sup>t</sup> l. are. 16.88 }

Bien que la parcelle cédée par la commune a moins de valeur que celle acquise, l'échange est fait sans soulté ni retour.

Le Conseil demande en outre la différence de prime des hypothèques pour les parcelles acquises à Lesage et à Bouin.

Par lettre du 10 juillet courant, M<sup>r</sup> Renard, demande l'établissement d'un caniveau dans la rue du Chapeau Rouge.

Le Conseil demande une étude de la question.

Chin de G<sup>de</sup> Com. N<sup>o</sup> 58  
Goudronnage.

M<sup>r</sup> le Maire expose au Conseil municipal que le chin de G<sup>de</sup> Com. N<sup>o</sup> 58 vient d'être rechargé dans la traverse du Bourg et qu'il serait utile que cette partie soit goudronnée.

Après en avoir délibéré.

Le Conseil municipal demande au Service Vicinal de procéder au goudronnage de la chaussée du chin de G<sup>de</sup> Com. N<sup>o</sup> 58 dans la traverse du Bourg de Rely et offre une somme de 500<sup>t</sup> a titre de participation.

Cette somme sera inscrite à l'art 21 du budget additionnel.

Lotissement du clos  
 de la  
Sermouillère

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le dossier concernant le lotissement du clos de la Sermouillère, rue de la Sene, à St Paul.

Ce projet est présenté par M<sup>r</sup> Chodouze.

Avant de prendre une décision, le Conseil renvoie, pour examen, cette affaire à la Commission des Travaux Publics.



Service d'Incendie

M. le Maire expose au Conseil qu'à la suite de l'acquisition du nouveau matériel d'incendie, il est entré en pourparlers avec la Commune de Bauguenais en vue d'une entente pour la création d'un service intercommunal.

Après lecture de la correspondance échangée, le Conseil municipal est d'avis que cette question soit réglée par l'Administration municipale.

Extension de l'éclairage électrique au carrefour de Pont Rousseau

En vue de l'établissement de la rue des Frampeyrs, M. le Maire propose l'installation de 7 lampes électriques dites "halophanes" rue Strau-Lorraine, rue Félix Faure et au carrefour de Pont Rousseau.

Adopté par le Conseil

Communications et affaires diverses.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements de la Commune de Roquelièvre, pour la somme de 300 francs qui lui a été votée.

Ecole des filles de St Paul

création d'un nouvel emploi, —

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance d'une lettre de M<sup>lle</sup> Bruncau, Directrice de l'Ecole des filles de St Paul relative à la situation actuelle de son école qui compte cette année 352 élèves.

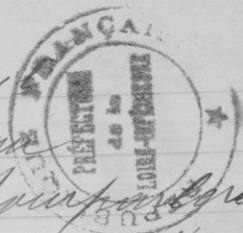
Demande la création d'une 8<sup>e</sup> classe (7<sup>e</sup> emploi d'adjointe) pour le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

Le Conseil sollicite une subvention départementale pour aider la commune à exécuter les travaux d'aménagement de cette classe.

Un crédit de 5000<sup>+</sup> est inscrit au budget primitif de 1929 pour cet objet.

Demande de constitution de matériel d'enseignement.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil



trans. le 27 juillet 1928

trans. le 30 juillet 1928



que l'état d'avancement des travaux de construction de nouvelles classes à l'école des garçons de St. Paul. Rausseau permettra leur mise en service pour le 1<sup>er</sup> octobre prochain et que les demandes de créations d'emplois de 2 adjoints ont été adressées à l'autorité Préfectorale.

Ces 3 classes devant comprendre un cours complémentaire, un cours moyen et une classe enfantine le Conseil Municipal a l'honneur de solliciter de la bienveillance de M<sup>r</sup> le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux arts l'attribution du matériel correspondant au degré d'enseignement de chacune de ces classes (cartes, tableaux, etc.).

D'autre part, le nombre d'inscriptions d'élèves à l'école des filles de St. Paul justifie la construction d'une nouvelle classe et conséquemment la création d'un 3<sup>e</sup> emploi d'adjoint.

M<sup>r</sup> le Maire fait connaître que d'accord avec la Commission Municipale et avec M<sup>r</sup> l'Architecte Communal, il a étudié sur place les dispositions nécessaires pour l'aménagement de cette classe et assurer sa mise en service le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

La Commune de Kéré a toujours fait les sacrifices nécessaires pour la vulgarisation de l'enseignement dans la commune, ainsi que pour les autres post-scolaires (cantine et cours municipaux de dessin -) aussi, elle ne doute pas que M<sup>r</sup> le Ministre de l'Instruction Publique réservera un accueil bienveillant à cette demande.

Lettre de M<sup>r</sup> le Directeur des services agricoles

M<sup>r</sup> le Maire donne lecture d'une lettre de M<sup>r</sup> le Directeur des Services agricoles au sujet des engrais naturels pour les végétaux qui se dégagent des fabriques d'acide sulfurique et de superphosphates.

M<sup>r</sup> Jorin, garde-champêtre fera une enquête dans les îles à ce sujet.

Comm. de Kéré 1925



## Abattoir intercommunal.

M. le Maire donne lecture d'un arrêté de M. le Préfet en date du 7 Juillet 1927 autorisant et déclarant d'utilité publique les opérations nécessitées par la création & la mise en service d'un abattoir public intercommunal à Pont-Rousseau.



## Lettre de M. Allard, Institutur

Une indemnité supplémentaire de logement lui sera accordée à titre exceptionnel, pour cette année, cette indemnité est fixée à 350 francs.

## Pétition des habitants de la Fontaine Launay

Leur pétition tendant à obtenir une seconde distribution postale est prise en considération et cette question va être mise à l'étude.

## Femmes de Service à l'école maternelle.

Le Conseil ratifie la décision de M. le Maire pour la nomination de M<sup>lle</sup> Derame, veuve de guerre, comme femme de Service à l'école des garçons de Pont-Rousseau.

## École de dessin.

M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une lettre de M. Merlant député faisant connaître qu'une subvention de 1000<sup>fr</sup> avait été accordée aux Communes municipales de dessin de la commune de Repe.

Le Conseil lui en exprime ses plus vifs remerciements.

## Maison Hémin, rue Chien à Pont-Rousseau

Comme suite à sa délibération en date du 11 Décembre 1927, le Conseil charge M. le Maire de se mettre en rapport avec la propriétaire de l'immeuble en question pour trouver un terrain d'entente sur la mise à l'alignement de cet immeuble.

Cependant la dite maison étant située sur une route Nationale, le Conseil municipal estime qu'il y a lieu de demander la participation de l'Etat dans les frais d'expropriation.



D'autre part en raison des avantages que la mise à l'alignement rendra à la circulation, en général et en particulier aux véhicules automobiles, le Conseil Municipal est d'avis de solliciter le concours financier de l'Automobile Club et du Touring Club.

Electrification rurale. Souscriptions.

Le Conseil enregistre avec satisfaction la souscription faite entre plusieurs habitants des villages du Genétais et de Fraud pour participation dans l'electrification desdits villages et dont le montant est de 400 francs laquelle somme sera encaissée par M<sup>r</sup> le Receveur municipal.

Ann. 6 30 juillet 1904  
2

Savoir :

|                 |          |                  |
|-----------------|----------|------------------|
| Moriceau Pierre | Genétais | 50 <sup>+</sup>  |
| Allouf Jean     | id       | 50 <sup>+</sup>  |
| Droquet         | id       | 200 <sup>+</sup> |
| Franquet        | Fraud    | 100 <sup>+</sup> |
| Total           |          | 400 francs       |

Lettre de M<sup>r</sup> Guillon Directeur d'école.

M<sup>r</sup> Guillon étant nommé directeur d'école à Nantes adresse à l'Administration Municipale et au Conseil une lettre dans laquelle il exprime ses sentiments de reconnaissance pour toutes les mesures qui ont été prises pour lui faciliter sa mission pendant ses 3 années de Direction à l'école publique de Pont Rousseau dont le chiffre des inscriptions est de 362 élèves. - Il est heureux d'ajouter que 11 élèves ont été admis cette année soit au concours des bourses nationales ou au concours d'admission à des écoles professionnelles de Nantes, de plus 17 élèves ont obtenu le certificat d'études.

Le Conseil Municipal charge M<sup>r</sup> le Maire de présenter ses félicitations à M<sup>r</sup> Guillon pour les résultats obtenus pendant ses 3 années de Direction, il est heureux d'apprendre la nomination de M<sup>r</sup> Vicaud, ancien adjoint à l'école des





garçons de Roi' en remplacement de  
M<sup>r</sup> Guillon.

Demande de sursis  
d'incorporation

from 6-24-7-78

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la demande de surpis d'incorporation formée par M<sup>r</sup> Seric'hal Jean de la classe 1926 étudiant en médecine.

Demandes  
d'allocations 176<sup>res</sup>

Le Conseil municipal examine les demandes d'allocations militaires qui lui sont soumises.

appelé Cariau Jean Marie - Huit 10 - avis favorable.

Polier Jean Aimé - Vaudreuil-aristhès favorable

resemble Gallat 74. Var. - ~~apud~~ favorable

appeli *Muniquet* de *G<sup>d</sup> Laie* *avis très favorable*

Charencey Dny Chatelier - avis très favorable

d: Izquierda D<sup>me</sup> Northouse - avis très favorable

Divers -

Le Conseil émet le vœu que le détail des dépenses  
survenant à la Commune de Reffo, dans les différents  
services d'assistance soit adressé à la Mairie, à la  
fin de chaque trimestre.

A l'occasion de la fête Nationale du 14 Juillet, M<sup>re</sup> le  
Maire informe le Conseil qu'une somme de 500<sup>f</sup> a été distribuée  
aux pauvres de la Commune. - Ces secours en espèces placés  
sous enveloppes ont été remis à domicile aux intéressés. -

*Ante P. H. Wagner / Overman*  
*H. Sigurd M. Orinell / Penman Fr. Teneas*  
*L. Codez Varnit Skrupy H. Sigurd*  
*M. Roquette L. Brian*  
*S. Bernandean*